

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



Déclaration faite par le  
Secrétaire d'Etat aux Affaires ex-  
térieures, l'Honorable Mitchell Sharp, lors  
du débat sur le Moyen-Orient, à la Chambre des  
Communes, le 16 octobre 1973.

Monsieur l'Orateur, il y a dix jours, les troupes égyptiennes et syriennes ont lancé des attaques de blindés au-delà des lignes de cessez-le-feu du canal de Suez et sur le plateau de Golan, dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, et des opérations militaires de grande envergure ont succédé à une trêve précaire au Moyen-Orient. Je parle au nom du gouvernement et, je crois, au nom de tous les députés en déplorant cet incident. Le Canada sympathise avec les victimes de cette terrible tragédie. Il doit rechercher par tous les moyens comment mettre fin aux combats et amorcer des négociations en vue d'un règlement juste et durable par des moyens pacifiques.

Après dix jours de violents combats qui ont causé de lourdes pertes en vies humaines, l'issue est encore incertaine et, de fait, les positions sur le terrain ne semblent pas avoir beaucoup changé depuis la reprise des hostilités. Les forces égyptiennes sont solidement établies sur la rive est du canal de Suez, mais la vive résistance des forces israéliennes les empêche d'avancer plus loin dans le Sinaï.

Sur le plateau du Golan, Israël semble avoir repris le terrain cédé au début aux forces syriennes mais il a rencontré une forte résistance dans sa pénétration en territoire syrien. Ce qui est clair c'est que la continuation des combats aériens et maritimes aussi bien que terrestres, les pertes qui ne cessent de s'accumuler des deux côtés, le remplacement des armes détruites et enfin la participation croissante des populations civiles, nous présentent un sombre tableau qui ne permet guère d'espérer une cessation des hostilités.

A un moment comme celui-ci nous tournons nos regards vers les Nations-Unies. Comme le secrétaire général l'a déclaré dans son appel la semaine dernière:

Dans de telles circonstances, le rôle des Nations-Unies me préoccupe vivement. Le but premier de notre organisation est le maintien de la paix et de la sécurité internationale. Si nous échouons dans ce rôle, le principe même de l'existence des Nations-Unies est compromis.

Le Conseil de sécurité des Nations-Unies ayant, semble-t-il, été incapable de s'entendre sur les termes d'un appel pour un cessez-le-feu, on craint de plus en plus que le conflit au Moyen-Orient en vienne à avoir davantage de répercussions pour le reste du monde et arrive à mettre en danger tout le climat de détente difficilement établi ces dernières années par les gouvernements de l'Est et de l'Ouest au grand soulagement du gouvernement canadien.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les raisons qui ont poussé les adversaires à reprendre la lutte. Le fait est que la trêve a été brutalement interrompue et cette trêve d'ailleurs n'a jamais atteint son objectif qui était de favoriser un règlement dans les années qui ont suivi 1967. Tout de suite après la fin de ce conflit, des négociations longues et difficiles auxquelles le Canada a activement participé ont eu lieu au Conseil de sécurité des Nations-Unies et la résolution 242 fut adoptée à l'unanimité. Chaque terme de cette résolution a dû être négocié et l'équilibre instable qui a suivi est attribuable aux efforts prolongés pour préciser le plus clairement possible d'une manière acceptable

au plus grand nombre d'Etats possible les principaux points à être réglés afin que l'on puisse espérer un début de règlement dans ce conflit du Moyen-Orient qui dure depuis 25 ans.

J'ai pensé, monsieur l'Orateur, que je pourrais faire porter au compte rendu la teneur de la résolution 242, mais afin de gagner du temps, je me demande si l'on ne pourrait pas convenir d'en faire consigner le texte à ce point de mon discours. (Texte ci-joint).

Le Canada appuie la résolution 242 depuis son adoption en 1967. Notre adhésion a été totale, mais strictement limitée aux termes de la résolution proprement dite; nous avons toujours refusé d'ajouter ou de soustraire quoi que ce soit, ou même de l'interpréter ou d'en tirer des conclusions qui n'étaient pas immédiatement évidentes d'après le libellé. Comme il s'agit du seul texte qui, au cours des 25 années de l'histoire récente du Moyen-Orient, ait été largement accepté, nous continuons de croire qu'il s'agit du seul outil de paix approprié.

Cette paix doit venir d'un règlement négocié par toutes les parties au conflit. Il n'existe pas d'autre moyen d'en arriver à un règlement juste et durable. Une des conclusions que l'on peut tirer de la récente reprise des hostilités est que même les plus grandes puissances ne peuvent pas imposer un règlement mais qu'au contraire, elles peuvent être entraînées dans le conflit, devenir adversaires et ainsi compromettre leurs propres tentatives d'ouvrir un dialogue et de créer un meilleur climat pour la solution pacifique des autres problèmes mondiaux.

Lorsque je dis qu'un règlement négocié sur la base de la résolution 242 est le seul moyen de résoudre le conflit, je me rends parfaitement compte que depuis 1967, les deux parties ne se sont jamais entendues sur les moyens de négocier ou de discuter un règlement. En dépit des nombreux efforts des intermédiaires, comme l'ambassadeur Jarring qui travaillait pour les Nations-Unies, les deux parties ne se sont jamais suffisamment rapprochées pour ouvrir la voie à des négociations et à la mise en application de la résolution 242. C'est pourquoi le cessez-le-feu qui devait ouvrir cette voie a finalement échoué.

Bien qu'il soit sans aucun doute nécessaire de décréter le cessez-le-feu aussitôt que possible, comme je l'ai dit dans mes déclarations des 6 et 8 octobre, cela ne suffira pas. Un cessez-le-feu doit donner aux belligérants l'occasion de discuter des problèmes comme le tracé des frontières ou le retour des populations civiles déplacées par la guerre ou encore toute autre question mentionnée dans la résolution. Malheureusement, les 25 dernières années de conflit au Moyen-Orient prouvent que sans la volonté de faire la paix de part et d'autre, un cessez-le-feu n'est qu'un moyen temporaire entre des reprises de la guerre et ne représente qu'une période au cours de laquelle les deux parties s'arment à nouveau et se préparent pour la prochaine série d'attaques.

La politique canadienne -je l'ai redit à la Chambre hier- procède de la prémisse selon laquelle l'Etat d'Israël a le droit d'exister, comme n'importe quel autre Etat, et d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Certains d'entre nous, monsieur l'Orateur, ont eu le privilège de se rendre en Israël. Nous avons fait l'expérience de parcourir le pays en avion du nord au sud en quelques minutes et de voir le panorama d'Israël défiler sous nos yeux. Nous sommes en mesure d'apprécier le souci de frontières sûres et reconnues.

Les premiers qui doivent reconnaître ces frontières sont les Etats voisins qui les partagent avec Israël. Il s'ensuit que les frontières d'Israël doivent faire l'objet de négociations entre cet Etat et ses voisins afin que tous les reconnaissent. Un cessez-le-feu qui ne déboucherait pas sur des négociations à cet égard ne résoudrait pas les problèmes essentiels de cette région. Tout en reconnaissant que de sérieux obstacles subsistent, nous soutenons qu'il faut s'engager sur la voie d'un règlement négocié.

J'ai lu avec satisfaction la déclaration des neuf pays membres de la Communauté européenne selon laquelle:

Ce cessez-le-feu, qui permettrait d'éviter aux peuples frappés par la guerre de nouvelles épreuves, devrait en même temps frayer la voie à une véritable négociation dans un cadre approprié, ce qui permettrait de régler le conflit en conformité de toutes les dispositions de la résolution 242.

Comme je l'ai déjà dit, le Canada demeure disposé à jouer son rôle dans le cadre de l'ONU s'il y a un rôle utile que nous pouvons remplir. Nous pourrions envisager un apport au maintien de la paix si les intéressés le souhaitent et le veulent, et continuer à participer aux opérations pour le maintien de la paix. Cela se ferait bien entendu sous l'égide des Nations-Unies, car nous estimons, comme je l'ai déclaré à New York le 25 septembre dernier, que c'est uniquement sous une telle autorité que ces opérations pourront connaître le succès. Le Canada participe à l'organisation de surveillance de la trêve des Nations-Unies depuis 1954. Bien qu'à la suite des hostilités en cours, certains postes de l'OSTNU dans la région du canal de Suez aient dû être évacués, je voudrais souligner que l'OSTNU continue à exister même si elle est incapable de respecter pleinement à l'heure actuelle tous ses engagements. Il importe qu'elle demeure intacte afin de servir plus tard.

Si les belligérants sont disposés à accepter l'institution d'une force pour le maintien de la paix sous les auspices des Nations-Unies, nous serions prêts à rendre ce service. Toutefois, je voudrais souligner que les belligérants devront d'abord s'entendre sur les modalités d'un règlement et le mandat de cette force pour que nous acceptions de participer aux opérations du maintien de la paix. C'est une leçon que nous avons tirée de notre expérience, notamment en Indochine. A moins d'un accord fondamental entre les parties en cause, les fonctions

de maintien de la paix ne peuvent être remplies de façon satisfaisante. Nous devons avouer que c'est là un des aspects désolants de la situation, comme les parties ne semblent pas vouloir maintenant se mettre d'accord et il est fort décourageant que le Conseil de sécurité ait été jusqu'ici incapable de s'entendre sur un appel pour un cessez-le-feu ou sur toute autre initiative.

Pendant que se déroule la guerre, d'autres ont des responsabilités qui s'accroissent et peuvent prolonger les hostilités ou exercer de grandes pressions dans le sens de la paix. Les grands fournisseurs d'armes aux deux côtés peuvent évidemment exercer des pressions vers la modération ou vers l'escalade. Le secrétaire d'Etat américain, monsieur Kissinger, dans sa conférence de presse du vendredi 12 octobre a fait un appel à la modération de la part de l'Union soviétique, tout particulièrement en ce qui a trait à la fourniture d'armes. Il est malheureux de voir l'Union soviétique continuer de fournir des armes depuis que cet appel a été fait et maintenant nous avons évidemment la situation où les Etats-Unis se sentent à leur tour obligés d'agir de même.

Il y avait eu plus tôt des signes encourageants qui laissaient croire que ces deux puissances tenaient à ce que le conflit ne s'étende pas ou ne se prolonge pas, bien que les signes pointent maintenant dans une autre direction. J'espère que les grandes puissances veulent encore user de leur influence pour aider à en arriver à un cessez-le-feu suivi de négociations. Autrement, on ne peut qu'entrevoir un conflit qui se poursuivra, qui fera de plus en plus de victimes des deux côtés et où les Etats fournisseurs s'accuseront de part et d'autre comme aux pires jours de la guerre froide. L'avenir est vraiment sombre si, avec leurs nouvelles fournitures d'armes, les deux côtés doivent continuer les duels d'artillerie, les batailles de chars d'assaut, les bombardements et les criblages de bombes aériens alors que monterait le nombre des victimes dans la population civile et que le théâtre de la guerre aurait de plus en plus tendance à englober des villes éloignées du champ de bataille principal.

Il ne peut y avoir de victoire dans ce climat mais seulement des perdants des deux côtés. A la longue, comme un règlement juste et durable n'est pas possible sans l'accord des deux parties, il est évident que la solution ne réside pas dans une guerre d'usure qui semble se développer à l'heure actuelle. Plus on lui permettra de durer, plus les pertes humaines et les dévastations matérielles seront lourdes.

Jusqu'ici, la guerre s'est faite en grande partie sur les territoires du canal de Suez et le plateau de Golan et les combats n'ont pas gravement touché les grands centres de population en Syrie, en Egypte ou en Israël. Mais qui peut dire ce qui pourrait arriver si la guerre se prolonge? Il y a déjà des rapports selon lesquels le bombardement de cibles militaires a causé des pertes chez la population civile. Ce serait un conflit encore plus funeste si les combats au sol rapprochaient les forces opposées à proximité des grandes villes, comme cela arrivera probablement à moins qu'on n'y mette un terme.

Au moment du déclenchement des hostilités, relativement peu de Canadiens se trouvaient dans la région et je suis heureux de signaler qu'il n'y a jusqu'à maintenant pas eu de victimes parmi les résidents ou les touristes canadiens. Les missions diplomatiques du Canada dans la zone

des combats s'occupent activement de la sécurité des résidents et des visiteurs canadiens dans leurs secteurs de responsabilité. Les ambassades gardent un registre des résidents canadiens et s'efforcent de connaître les allées et venues des visiteurs afin d'aider à maintenir le contact avec eux en temps de crise. Un tel contact se fait ordinairement par téléphone, bien que les services téléphoniques deviennent parfois encombrés.

Tous les aéroports internationaux du secteur, à l'exception de ceux de Damas et du Caire, restent ouverts pour les vols inscrits à l'horaire. Par conséquent, il n'y a aucune bousculade de touristes immobilisés désireux de rentrer au pays, sauf au Caire où le 10 octobre dernier une centaine de visiteurs canadiens attendaient l'occasion de quitter la région. Ce chiffre diminue graduellement à mesure que les touristes obtiennent, avec l'aide de l'ambassade, des places sur des navires en partance d'Alexandrie et dans des autobus à destination de Benghazi. On est actuellement en train de prendre des dispositions afin de permettre à tout touriste canadien qui n'a pas encore obtenu de passage et à tout résident qui désirent le faire de quitter le pays sur un navire nolisé par les Américains. Nos ambassades au Caire et à Tel Aviv nous ont dit qu'elles n'ont pas eu connaissance que des Canadiens auraient été blessés dans leur secteur et que tous ceux avec qui elles ont pu communiquer sont sains et saufs. Tous les Canadiens qui le désiraient ont déjà quitté la Syrie.

La situation actuelle au sein du Conseil de sécurité ne nous permet pas de prendre une initiative aux Nations-Unies pour l'instant. Nous ne restons cependant pas inactifs. Nous avons fait part à tous les gouvernements en cause de l'opinion du gouvernement canadien au sujet des moyens de ramener la paix au Moyen-Orient, opinion que j'ai énoncée aujourd'hui et lors de déclarations antérieures. J'en ai personnellement fait part aux ambassadeurs des pays arabes représentés à Ottawa ainsi qu'à l'ambassadeur d'Israël, de même qu'à l'ambassadeur de l'Union soviétique.

Le premier ministre (M. Trudeau) a pu s'entretenir personnellement avec les dirigeants chinois et les a priés de faire jouer leur influence au service de la paix. Nos ambassadeurs à l'étranger ont été très actifs, s'entretenant avec les représentants des gouvernements étrangers, et des directives spéciales ont été données à nos ambassadeurs en poste au Moyen-Orient qui doivent faire part de nos sentiments aux gouvernements d'Israël, d'Egypte et de Syrie en particulier. Nous poursuivrons énergiquement notre activité diplomatique. En même temps, nous maintenons l'embargo que nous avons décrété depuis longtemps sur les livraisons d'armes canadiennes aux parties au conflit du Moyen-Orient.

J'en reviens à ce que j'ai dit au début quand j'ai parlé de la sympathie éprouvée par les Canadiens envers ces êtres humains, nos frères aux prises avec cette tragique situation. Nous souhaitons voir les citoyens d'Israël et de tous les pays arabes vivre en paix et en sécurité sans éprouver la crainte constante d'une autre guerre. Nous souhaitons que les réfugiés puissent s'établir sur un territoire qui leur appartienne au lieu de mener une vie de frustrations et de complots. Nous insistons donc avec énergie sur la nécessité d'en arriver à un cessez-le-feu le plus tôt possible et d'entreprendre immédiatement les démarches qui permettront d'aboutir à un règlement négocié entre les parties au conflit, un règlement qui soit juste et équitable pour tous les peuples concernés.



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S./RES/242 (1967)  
22 novembre 1967

RESOLUTION 242 (1967)

Adoptée par le Conseil de sécurité à la 1382ème séance,  
le 22 novembre 1967

Le Conseil de sécurité,

Exprimant l'inquiétude que continue de lui causer la grave situation au  
Moyen-Orient,

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire, par la guerre  
et la nécessité d'oeuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat  
de la région de vivre en sécurité,

Soulignant en outre que tous les Etats Membres, en acceptant la Charte des  
Nations Unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'Article 2 de la  
Charte,

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige  
l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre  
l'application des deux principes suivants :

- 1) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du  
récent conflit;
- ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de  
belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité  
territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de leur  
droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de  
menaces ou d'actes de force;

2. Affirme en outre la nécessité

- a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau inter-  
nationales de la région;
- b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés;
- c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique  
de chaque Etat de la région, par des mesures comprenant la création de zones  
démilitarisées;

3. Prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les Etats intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution;

4. Prie le Secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial.

-----